

**DEPARTEMENT  
DE L'EURE**

**ARRONDISSEMENT**

**COMMUNE  
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :  
**mercredi 07 mars 2018**

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
**23**

Nombre de Conseillers  
présents :  
**14**

Nombre de Conseillers  
votants :  
**21**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE  
COMPTE RENDU DETAILLÉ  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mars 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le quinze mars**

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, D. DUVAL, D. HERMET, C.NOË, E. GROUX, J. BARONNET, M. BÉNARD,  
J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, V. GOUIN, S. GUIARD, I. LEGGETT,  
V. RÉVEILLARD

formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

A. FOLLIARD donne pouvoir à D. DUVAL  
A. FOURMAUX donne pouvoir à M. BÉNARD  
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER  
M. PAGÈS donne pouvoir à R. CHEVRETEAU  
C. ROUGERON donne pouvoir à C. NOË  
M. ROUSSET donne pouvoir à D. HERMET  
A. TOUTAIN donne pouvoir à S. GUIARD

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :**

D. CLARKE, C. HÉROUARD

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Madame Virginie GOUIN est élue secrétaire de séance



## Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 15 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7  
Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10  
Secrétaire de séance : Madame Virginie GOUIN

Le compte rendu du 09 février 2018 est adopté à l'unanimité.

### ➤ 1 - Intercommunalité

#### **7 a - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE) : adhésion de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie**

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE) composé de 7 communes (Ezy sur Eure, Ivry la Bataille, Croth, Garennes sur Eure, l'Habit, Mouettes et la Couture-Boussey).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, dont font partie les communes de Croth, Garennes sur Eure, l'Habit, Mouettes et la Couture-Boussey, a pris la compétence « eau » sur l'ensemble de son territoire et a sollicité son adhésion au SIAEVE pour le compte de ces 5 communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglo du Pays de Dreux n'a pas encore pris cette compétence.

Il convient donc dans un premier temps de délibérer sur l'adhésion de l'EPN au sein du SIAEVE afin que le Syndicat puisse voter son budget avant le 15 avril.

L'EPN sera représenté dans un premier temps par 2 titulaires et 1 suppléant au Comité Syndical qui seront désignés par son Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire précise qu'il est également nécessaire de prévoir la future composition du Comité Syndical qui se traduira par une modification des statuts du Syndicat et propose :

- Une représentation proportionnelle des membres par strate de population,
- Le vote des décisions budgétaires à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents au Conseil Syndical,
- L'attribution des marchés publics de travaux à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents au Conseil Syndical.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**b – Agglomération du Pays de Dreux : confirmation de l’approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et autorisation de signature d’une convention de gestion de service « Zone d’Activité de Coutumel » et d’avenants à la convention de mandat pour la gestion des eaux pluviales**

Monsieur le Maire expose le dossier : il convient de confirmer l’approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) votée en décembre 2017.

Il est également demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer deux avenants à la convention de mandat pour la gestion des eaux pluviales signée avec l’Agglo en 2015.

Il est demandé enfin au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de gestion de service pour la ZAC de Coutumel.

Délibération adoptée à l’unanimité.

**c – Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l’Eure à l’Avre (SIVVEA) : adhésion de la Commune de Saint Georges Motel**

Monsieur le Maire expose les faits : au 01 janvier 2018 la commune de Saint Georges Motel ne fait plus partie de l’Interco Normandie Sud Eure qui détenait une compétence facultative « voie verte » et représentait donc la commune de Saint Georges Motel au SIVVEA.

Aussi suite à son intégration à l’Agglo du Pays de Dreux, il convient de valider l’adhésion de la commune de Saint Georges Motel au SIVVEA en tant que commune membre.

Délibération adoptée à l’unanimité.

➤ **2 – Finances**

**a – Demande de subvention : approbation du projet « vidéoprojecteurs interactifs » pour l’école élémentaire**

Monsieur le Maire expose le dossier : il convient de valider la version modifiée du projet d’installation de vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les salles de classe de l’école élémentaire. En effet ces équipements peuvent être subventionnés via la programmation 2018 de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d’approuver le projet d’informatisation de l’école élémentaire pour la somme de 19 205 € HT soit 23 046 € TTC.

Délibération adoptée à l’unanimité.

**b – Demande de subvention : approbation du projet d’aménagement du cimetière**

Monsieur le Maire expose le dossier : lors de la dernière séance du Conseil Municipal il a été créé un tarif pour des sépultures individuelles au niveau du columbarium afin de compléter les équipements du cimetière.

Il convient donc de valider le projet d’achat d’un columbarium supplémentaire et l’acquisition de sépultures individuelles pour compléter la demande de subvention au titre de la DETR 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'aménagement du cimetière pour la somme de 24 069,40 € HT soit 28 883,28 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **3 - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h15

À Ezy sur Eure, le 15 mars 2018

Le Maire,  
Pierre LEPORTIER

